

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 670**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Sellier harnacheur

Nouvel intitulé : Sellier harnacheur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 8	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243 Cuir et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est capable de fabriquer entièrement n'importe quelle pièce de sellerie harnachement. Il intervient dans la préparation, l'assemblage et la finition. Il a appris les techniques de coupe, de parage, de couture à la main ou à la machine, de collage, de rembourrage, de montage, de patinage, de surtaillage et d'astiquage.

Il connaît les matériaux souples, les procédés de renforts, le montage des accessoires.

Avec un complément de formation et de l'expérience, il peut accéder à la fabrication de luxe, par exemple : selles de compétition ou colliers d'attelage.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises d'harnachement, d'équipement militaire, de cuir industriel et de bourrellerie
sellier, sellier-harnacheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1802 : Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- fabrication de pièces d'harnachement - fabrication d'une pièce à la machine
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 15/07/1981

arrêté du 29 avril 2014 (dernière session : 2015)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Sellier harnacheur](#)